

Gien

UNE EXPÉRIENCE DU DÉPARTEMENT DANS LES COLLÈGES

Un quart d'heure de lecture

Le Département lance le quart d'heure de lecture dans les collèges. Une expérience qui a débuté ce mardi après-midi au collège Mermoz.

■ C'est avec l'association « Silence, on lit ! » que le Département du Loiret a lancé une opération basée autour de la lecture. L'idée ? un quart d'heure de lecture quotidienne dans les collèges. C'est le collège Jean Mermoz qui, le premier, a tenté l'expérience ce mardi 12 mars... de 14 h 31 à 14 h 46.

Le choix des livres n'est pas imposé, chacun lit ce qu'il veut

Un instant de rencontre ou de retrouvailles avec les mots et les auteurs pour les 335 élèves (14 classes) du collège ainsi que pour le personnel de l'établissement. À noter que le choix des livres n'est pas imposé, ce sont les élèves qui choisissent les œuvres lues durant ce quart d'heure.



Dans la classe du professeur de français Nicolas Courio, des élèves de 3^e lisent les auteurs qu'ils ont choisis

Pour Anne-Marie Henry, principale : « Le retour est globalement positif du côté des élèves, les collègues de l'établissement aussi sont ravis. La majorité du « vouloir envie de le faire » l'a emporté au sein de l'établissement ».

Créer des coins lecture

Pour Nicolas Courio, professeur de français : « L'idée sera ensuite d'élargir ce moment lecture de quinze mi-

nutes en créant par exemple des coins lecture au sein de l'établissement. Je note pour ma part qu'après ce temps de lecture certes court, un apaisement général s'est fait ressentir au sein du groupe. »

Et c'est bien l'objectif visé à travers cette opération avec évidemment celui de s'ouvrir aux autres, développer l'imaginaire, aiguïser son esprit critique, sa citoyenneté etc.

Un dispositif à étendre si le bilan est positif

À noter que cinq collèges du Département bénéficient de cet accompagnement pour l'année scolaire 2023-2024. Un bilan sera effectué à la fin de l'année scolaire pour envisager les suites à donner à cette expérimentation.

S'il est positif, ce dispositif s'étendra à d'autres établissements.